

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE PETANQUE DE MAUREPAS du 9 novembre 2024

L'assemblée générale a été régulièrement convoquée le 9 novembre 2024 à 15h au boulodrome du stade du bout des clos. La séance est ouverte par le président à 15h00.

43 membres du club sont présents, ce qui a permis à l'assemblée de délibérer valablement à la majorité relative, conformément à l'article 8 des statuts.

– Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 5 novembre 2022

Le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

– Bilan et rapport sportif de l'exercice écoulé

Effectif du club de pétanque :

L'effectif est de 110 membres.

- 71 adhérents détiennent les licences FFPJP pour l'année 2023.
- 47 adhérents avaient la licence Ufolep pour la saison 2023/24 et 54 adhérents l'ont renouvelée pour la saison 2024/2025, les licences Ufolep étant prises en septembre.

Les concours ont repris de manière normale tant au niveau de l'Ufolep que de la FFPJP.

En ce qui concerne le Championnat Des Clubs, Maurepas-Pétanque a présenté deux équipes. Le club a également participé à la Coupe de France et a été vice-champion en doublette hommes ainsi qu'en doublette hommes promotion.

– Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé

Deux adhérents sont désignés comme vérificateurs des comptes.

Le trésorier présente les comptes de l'exercice, qui se termine avec un bilan positif de 5 251 €, portant le solde total à 22 023 €.

À l'issue de cette présentation, le président demande à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour la gestion financière du club. Le vote, effectué à main levée, donne lieu à un quitus accordé à l'unanimité.

– Renouvellement du conseil d'administration

Messieurs Christophe LANGLOIS, Antonio OREFICE et Yannick HEREAU se portent candidats pour intégrer le conseil d'administration. Le conseil d'administration est élu à l'unanimité.

Composition du nouveau conseil d'administration

- Monsieur Michel GAUTHIER	Président
- Monsieur Alain CALVO	Trésorier
- Monsieur Christophe LANGLOIS	Secrétaire
- Monsieur Gilbert CARREE	Membre
- Monsieur Joao-Felipe AMARAL DA SILVA	Membre
- Monsieur Fabrice BOTTELDOORN	Membre
- Monsieur Farid KECIR	Membre
- Monsieur Jean-Marc GASTINES	Membre
- Monsieur Antonio OREFICE	Membre
- Monsieur Yannick HEREAU	Membre

– Perspectives pour l'année 2025

En raison de la bonne santé financière du club, il est décidé de rembourser le prix de la licence FFPJP pour les adhérents participant à au moins trois concours. Ce remboursement sera effectué lors du renouvellement de la licence.

Aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 16h.

Le secrétaire C. LANGLOIS

Le Président M. GAUTHIER